

**Affichage le 10 Juillet 2023**

**COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DE LA COTE D'OPALE**  
**SAISON 2032/2043 - P.V N° 1**  
**Réunion par mail du 7 Juillet 2023**

Sous la Présidence de Monsieur AUGÉ Yann

Consultés : Messieurs Claude AGNES - Patrick BAILLEUL - Florian BARNE - Sylvain BROCHE - Laurent COTE - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Dominique HARY - Jordan HERBEZ - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSSCHE – William VIMEUX.

**ADMINISTRATIF**

Afin de pouvoir travailler dans la quiétude, la commission décide de maintenir les postes suivants pour la saison 2023/2024

Vice-Président : Pierre DESFACHELLES

Secrétaire général Administratif : Patrick QUENIART

Secrétaire technique : Laurent COTE

Secrétaire/Animateur section jeunes : Sylvain BROCHE

Secrétaire/Animateur Promotion de l'arbitrage : Francis FRAMMERY

La commission note la démission à effet immédiat (mail du 5 Juillet 2023 (16h09)) de Monsieur FRENOY Jessy 1916827026 - 511172 AM. PONT DE BRIQUES.

Le club est prié d'en prendre note.

La commission note la démission à effet immédiat (mail du 5 Juillet 2023 17h43) de Monsieur PETIT Cedric 1956822700 - 522859 F.C. WIZERNES.

Remerciements pour les services rendus.

Le club est prié d'en prendre note.

Les fiches de renseignements sont parties sur les boites mails ce mardi.

**FORMATION ET STAGES**

Le classement définitif de la saison 2022/2023 validé par le Comité Directeur du 1<sup>er</sup> juillet 2023 va être transmis via la boîte technique

Les informations concernant le séminaire de rentrée ont été transmises par Laurent.

La commission accède à la demande de Monsieur FONTAINE Manuel 1931059162 - 547116 U.S. MUNICIPAUX DE BOULOGNE S/MER concernant sa rétrogradation comme arbitre District 4.

La commission accède à la demande tardive de Monsieur LEVELEUX Sebastien 1920503300 - 524143 A.S. CAMPAGNE concernant son changement de filière. Ce dernier est classé Assistant District 2 à compter de ce jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à [direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr) (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

**AGENDA**

29/08/2023	MARQUISE	Plénière	18h30
02/09/2023	OUTREAU	Séminaire de rentrée	08h30
02/09/2023	MARQUISE	Séminaire de rentrée futsal	

Le Président  
Yann AUGÉ

Le Secrétaire  
Patrick QUENIART